MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Egalité
Fraternité

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers

Niveau 6

Site : http://travail-emploi.gouv.fr

SOMMAIRE

Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel 5

Contexte de l'examen du titre professionnel.....5

Liste des activités.....6

Vue synoptique de l'emploi-type 8

Fiche emploi type.....9

Fiches activités types de l'emploi 13

Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....19

Fiche compétences transversales de l'emploi 45

Glossaire technique 47

Glossaire du REAC.....51

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « Conducteur de travaux TP », paru au journal officiel le 26/02/2019 et prorogé d'une année le 19/12/2023, comportait trois blocs de compétences.

Pour sa révision de 2025, une configuration similaire est conservée conforme aux évolutions et besoins du marché du travail de l'emploi concerné.

Les évolutions majeures concernent :

- Le passage du niveau 5 de certification au niveau 6,
- Le changement des intitulés des activités type en remplaçant « travaux publics » par « voirie et réseaux divers »
- Une harmonisation des activités et des compétences avec le titre professionnel Chef de chantier en VRD qui évolue vers un niveau 5 de certification,
- Le remplacement de la compétence « Assurer les missions d'un « concepteur » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la règlementation » par une nouvelle compétence « Proposer les solutions permettant de répondre aux obligations réglementaires relatives à la prévention des risques liés au travail et de protection de l'environnement » qui permet de mettre en évidence les enjeux liés à la transition écologique ainsi qu'à la prévention des risques liés au travail,
- Le renommage de la compétence « Accompagner, animer et encadrer des équipes de chantier de travaux publics » par « Manager des équipes de chantiers en voirie et réseaux divers ».

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse du travail a montré que l'emploi de de Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers (CDTVRD) se décompose en trois temps : avant, pendant, après le chantier. Ainsi, le découpage reste inchangé en trois activités types qui sont les suivantes :

- Bloc N° 1 : Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers.
- Bloc N° 2 : Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers.
- Bloc N° 3 : Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers.

Il permet une cohérence avec le découpage de celui du Chef de chantier en voirie et réseaux divers révisé en 2025.
Une enquête a été menée auprès d'une quarantaine d'entreprises de travaux publics : agences des majors et PME TPE à vocation régionale.
Les résultats de cette enquête permettent de constater :

- Les compétences composant chaque activité-type sont essentielles à l'emploi,
- Le management est un incontournable de l'emploi en y intégrant les règles RSE « Responsabilité Sociétale des Entreprises »,
- La prise en compte du développement durable dans les processus de préparation et d'exécution de travaux,
- La continuité de la politique de prévention des risques individuels et collectifs, menée par les entreprises de travaux publics depuis plusieurs années, demeure essentielle pour l'emploi et est intégrée aux compétences des titres professionnels.
- La réalisation de démarches administratives de plus en plus nombreuses tout au long du chantier,
- La nécessité d'assurer la traçabilité de tous les évènements significatifs durant les phases d'exécution et de réception du chantier de travaux publics permettant de justifier ou de contester d'éventuelles réclamations,

- Une utilisation toujours de plus en plus importante des outils numériques pour communiquer, réaliser des démarches administratives, effectuer la préparation et le suivi de chantier jusqu'à sa réception (dématérialisation, BIM TP, etc.).
- Des modes de communication maîtrisés en interne et en externe à travers l'ensemble des activités de l'emploi,
- Etc.

Ces constats se traduisent à travers les onze compétences composant les trois activités-types afin de correspondre aux missions actualisées du Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers et lui garantir une employabilité dans les entreprises du secteur des travaux publics.

Dans le privé, le volume de recrutement reste équivalent à l'année 2018, avec une diminution importante des recrutements au niveau 5 et une nette augmentation aux niveaux 6 et 7.
Dans le public, en raison de nombreux départs à la retraite dans les cinq prochaines années, le besoin de renouvellement correspond à 273 postes par an.
L'intitulé du titre professionnel évolue : Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers (CDTVRD).
Le référentiel emploi activités compétences proposé répond au descriptif de la grille de classification des cadres des Travaux publics issue de l'annexe V du 20 novembre 2015 de la convention collective nationale des cadres des travaux publics du 20 novembre 2015 - Étendue par arrêté du 5 juin 2020.

Liste des activités

Nouveau TP : Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers
Activités :
- Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers
- Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers
- Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers	1	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
		3	Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
		4	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
2	Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers	1	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
		6	Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
		7	Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
		8	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
3	Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers	9	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
		2	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
		5	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
		10	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
		11	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

FICHE EMPLOI TYPE

Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le conducteur de travaux en voirie et réseaux divers est le responsable technique, administratif et financier d'un ou plusieurs chantiers en infrastructures, depuis leur préparation jusqu'à leur réception. Les projets de construction à réaliser sont multiples :

- création ou réfection d'infrastructures comprenant la démolition et la reconstruction de voiries, parkings, piétonniers, etc.,
- viabilisation de lotissement et d'extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales,
- embellissement des espaces publics,
- extension ou création de réseaux de collecte et de branchements pour l'évacuation, le traitement des eaux pluviales au sens du Code civil (Article 640 et Article 641), du code de l'urbanisme (Article L421-6) et du code de l'environnement (Article R214-1),
- extension ou création de réseaux de collecte et de branchements d'eaux usées, afin que les collectivités puissent se mettre en conformité avec la directive européenne « 91/271/CEE – traitement des eaux urbaines résiduaires » et l'instruction du gouvernement du 18 décembre 2020 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires,
- renforcement ou extension de réseaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de branchements,
- construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) et des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, stations de vélo, bornes de recharges électriques, etc.),
- renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, cela concerne le remplacement d'anciennes conduites vétustes qui présentent des problèmes de corrosion, d'étanchéité et de casses fréquentes,
- interventions non programmées pour réparer des fuites ou des dommages sur les réseaux d'adduction d'eau potable ou d'eaux usées existants.

L'ensemble de ces opérations est assimilable à des missions de services publics et en lien direct avec les politiques de transition écologique, afin de garantir à l'ensemble de la population, des infrastructures de qualité. En agissant sur celles-ci, elles permettent une alimentation en eau potable de qualité, de contribuer à la protection de l'environnement par le biais de la collecte et du traitement des eaux usées, de minimiser les risques d'inondation par la collecte et le stockage des eaux de ruissellement, d'améliorer les conditions et le confort des mobilités, tout mode de transport confondu, et de réduire les îlots de chaleur en milieu urbain. D'un point de vue environnemental et économique, elles permettent ainsi d'améliorer le cadre vie de tous les usagers en minimisant l'empreinte carbone pour les générations futures.

À partir du dossier marché qui lui est confié à l'issue d'une consultation ou d'une réponse à un appel d'offres, le conducteur de travaux en VRD agit en tant que chef de projet. Il est le pivot des différentes phases de la mise en œuvre du marché et joue le rôle d'interface avec l'ensemble des intervenants, il possède une bonne connaissance du déroulement d'un chantier de travaux publics, il intervient à chaque phase de la réalisation du chantier de travaux publics, y compris en amont, depuis l'étude jusqu'à la réception.
En réalisant sa contre-étude le conducteur de travaux en VRD prévoit et organise les différents moyens (tant matériels qu'humains) permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délai, de sécurité, de qualité et de rentabilité tout en intégrant les conditions et hypothèses qui ont servi à formaliser l'offre entreprise. Cette contre-étude fait l'objet d'une validation avec sa hiérarchie (chef d'entreprise, chef d'agence ou directeur de travaux).

Par la suite, avec la collaboration du chef chantier VRD choisi pour l'opération, le conducteur de travaux en VRD prépare le chantier de travaux publics et définit les moyens à mobiliser en élaborant les plannings, en choisissant les méthodes d'exécution ainsi que les matériels et les matériaux, dans le respect des critères environnementaux.

Au cours de la réalisation de l'ouvrage, il encadre la maîtrise de chantier, assure le suivi économique des commandes, des livraisons et de la facturation des travaux.

Il en assure en continu le suivi budgétaire et en contrôle la qualité d'exécution dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle ; et s'il existe, en application du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sinon du plan de prévention.

En fin de chantier, il organise la réception de l'ouvrage et en établit la facturation définitive. Il réunit l'ensemble des éléments nécessaires à son futur fonctionnement et entretien.

Pour optimiser la réponse à un appel d'offres pour la réalisation d'un chantier ou en appui au service commercial, ses compétences techniques peuvent être sollicitées.

En parallèle au suivi de ses chantiers, il collabore à la gestion des ressources humaines et matérielles de l'entreprise.

Pilote de l'exécution du marché, il bénéficie de services supports internes à l'entreprise : bureau d'études ou des méthodes, service matériel, chef de chantier, service ressources humaines, responsable QHSE.

Interlocuteur direct des différents partenaires à l'externe (maître d'ouvrage ou d'œuvre, fournisseurs, sous-traitants, services administratifs, etc.), il est ainsi amené à jouer un rôle commercial en complément du développement de sa fonction de gestionnaire.

En tant que manageur, il accompagne, anime, encadre les équipes de production et agit en tant que relais des ressources humaines.

Sous l'autorité du chef d'entreprise, du chef d'agence ou du directeur de travaux, il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du (ou des) chantier(s) dont il est responsable.

L'emploi s'exerce majoritairement sur les chantiers de travaux publics (le port d'équipements de protection individuels est alors requis), même si une part se déroule au bureau, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- Les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassement, construction et rénovation de voiries ; aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- Les services de voirie des collectivités locales.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Conducteur de travaux.
- Aide ou Assistant-conducteur de travaux.
- Chargé d'études.
- Chargés de réalisation de travaux voirie et réseaux divers (Catégorie B),
- Chargés d'études et de conception en voirie et réseaux divers (Catégorie B).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :
Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau Concepteur.

Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :
Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habiliter. Cette règlementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :
Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
Ces interventions sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante ne s'appliquent pas pour les activités visées par ce titre professionnel en voirie et réseaux divers.

Conduite d'engins :
Lorsque le professionnel effectue les tâches habituellement confiées au suiveur d'un engin de chantier, celles-ci devront être réalisées conformément à la législation en vigueur. Dans le cas de l'utilisation d'un engin, le professionnel devra être en possession d'une autorisation de conduite délivrée sur la base de la recommandation CACES® R482. Dans le cadre de la réalisation des activités définies dans le périmètre du titre professionnel en voirie et réseaux divers, cette recommandation ne s'applique pas pour l'emploi visé.

Intervention en milieu confiné :
Le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés, « CATEC® » de la recommandation R. 447 et R.472, répond à une obligation des employeurs lors de l'élaboration d'un permis de pénétrer pour toute opération nécessitant une intervention humaine en milieu confiné. L'article L4121-1 du Code du travail stipule que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Ces interventions en milieu confiné ne s'appliquent pas pour les activités visées par ce titre professionnel en voirie et réseaux divers.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Une équivalence vers le titre professionnel est envisageable à partir des certifications ci-après :

- BUT Génie Civil/Construction Durable
- Conducteur de travaux - travaux publics
- Licence Professionnelle/Métiers du BTP

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers
Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers

2. Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers
Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers

Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

3. Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers
Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Organiser ses actions
Mobiliser les environnements numériques

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 6 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Convention collective FNTP
IDCC : 3212 ; Convention collective nationale des cadres des travaux publics du 20 novembre 2015 - Étendue par arrêté du 5 juin 2020
Classification dans l'emploi à : Cadre A1 de l'annexe V de la convention collective nationale des cadres des travaux publics du 20 novembre 2015

Fonction publique
Les fiches de poste de la fonction publique d'adjoint technique territorial (Catégorie B, filière technique) :

- Chargés d'études et de conception en voirie et réseaux divers (fiche E2A-04) (Catégorie B)
- Chargés ou chargées de réalisation de travaux voirie et réseaux divers (fiche E2A-02) (Catégorie B)

Code(s) NSF :
231p--Conduite de travaux et métré en génie civil

Fiche(s) Rome de rattachement

F1208 Conducteur / Conductrice de travaux publics

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers réalise les démarches et élabore des documents internes ou externes nécessaires à l'ouverture et au démarrage du chantier en infrastructures (routes, voiries, canalisations, terrassements, etc.), en tenant compte des contraintes spécifiques de celui-ci.

Il analyse le dossier complet de l'opération qui lui est remis pour en retirer les éléments déterminants et en contrôler la conformité technique et administrative. Il reconnaît le site et l'environnement du chantier pour en repérer les différentes contraintes et accomplir les démarches administratives nécessaires au démarrage des travaux. Il définit les moyens à mobiliser en élaborant les plannings, en choisissant les méthodes d'exécution ainsi que les matériels et les matériaux dans le respect des critères environnementaux et des règles d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de la santé. En parallèle, il négocie avec les fournisseurs, sous-traitants ou prestataires leurs prix et leurs conditions d'intervention et élabore les documents d'organisation et de suivi de la production.

Il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du (des) chantier(s) de travaux publics dont il est responsable tout en intégrant les contraintes internes, les moyens et les procédures de l'entreprise, le cadre du marché et les options prises lors des études.
Cette activité s'exerce majoritairement au bureau, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

À l'interne, le conducteur de travaux en voirie et réseaux divers entretient des relations étroites avec le ou les chefs de chantier VRD, ses homologues, les services supports de l'entreprise, et sa hiérarchie à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées afin de trouver au sein du collectif des pistes ou des solutions adaptées.

À l'externe, il est en relation avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation « client/fournisseur » assimilable à un rôle de technico-commercial, les concessionnaires, le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), les organismes de prévention (CRAM, OPPBTP, inspection du travail), les fournisseurs, les sous-traitants, les cotraitants, les prestataires, etc.
Il peut être amené à prendre contact avec les riverains pour les informer sur les contraintes de circulation et le déroulement des travaux.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

<u>Intervention à proximité des réseaux :</u>
Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau Concepteur.

<u>Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :</u>
Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habiliter. Cette règlementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers

Compétences transversales de l’activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Mobiliser les environnements numériques

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de travaux en voirie et réseaux divers assure le bon déroulement du chantier dans le cadre du respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs d'exploitation définis dans la préparation.

Pendant tout le déroulement des travaux, en liaison avec le chef de chantier VRD, il réajuste les moyens (personnel, matériel, matériaux) en fonction des aléas. Il réalise la gestion financière du chantier et prend les mesures correctives nécessaires, contrôle la qualité de l'exécution et son avancement, et fait respecter les normes d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et d'environnement en les actualisant tout au long de l'avancement des travaux. Il manage l'équipe de maîtrise de chantier et coordonne les travaux des cotraitants/sous-traitants. Il anime ou participe aux différentes réunions de chantier.
Il entretient en permanence des relations client/entreprise. Il est ainsi amené à jouer un rôle commercial pour faire des propositions techniques et/ou établir un devis (travaux supplémentaires ou modificatifs ou variantes). En fonction de l'avancement des travaux, il établit les situations de travaux.

Il dispose d'une large autonomie dans l'organisation du (des) chantier(s) dont il est responsable tout en intégrant les contraintes internes, les moyens et les procédures de l'entreprise, les objectifs définis lors de la préparation.
Cette activité s'exerce sur le chantier mais aussi à l'agence ou au siège de l'entreprise.

À l'interne, il entretient des relations étroites avec les équipes des chantiers et ses homologues ainsi que les services supports de l'entreprise et sa hiérarchie à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées, afin de trouver au sein du collectif des pistes, ou des solutions adaptées.

À l'externe, il est en contact avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation assimilable à un rôle de technico-commercial. Il est également en contact avec les concessionnaires, le coordonnateur SPS, les organismes de prévention (CRAM, OPBTP, inspecteur du travail), les fournisseurs, les sous-traitants, les cotraitants et les prestataires.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Intervention à proximité des réseaux :
Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau Concepteur.

Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :
Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habiliter. Cette règlementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Liste des compétences professionnelles de l’activité type

Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Compétences transversales de l’activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Mobiliser les environnements numériques

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le conducteur de travaux en voirie et réseaux divers informe le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre de la date de fin des travaux afin qu'ils déclenchent les Opérations Préalables à la Réception (OPR).

Il est présent lors des OPR, défend la qualité des ouvrages exécutés et note les éventuelles non-conformités. Il mobilise les ressources nécessaires et coordonne les interventions visant à traiter les non-conformités relevées.
Il informe le maître d'œuvre de la mise en conformité et demande que la réception des travaux soit prononcée.
Il fournit les éléments constitutifs du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), (les plans de récolement et les notices techniques, etc.) qui serviront à l'établissement des Dossiers d'Intervention Ultérieure sur les Ouvrages (DIUO) par le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS).
Il clôture le marché au niveau technique, administratif et financier afin de dégager l'entreprise de ses obligations contractuelles. Il participe à l'archivage du dossier.
Si nécessaire, il recueille les éléments pour traiter un contentieux ; dans ce cas, il participe à la défense des intérêts de l'entreprise.
En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours définitif de son chantier. Il le compare au prévisionnel, analyse les écarts et rend compte à sa hiérarchie.
Cette activité s'exerce sur les chantiers, à l'agence ou au siège de l'entreprise.

À l'interne, il entretient des relations étroites avec les équipes des chantiers et ses homologues ainsi que les services supports de l'entreprise, et sa hiérarchie à qui il rend compte régulièrement, il partage ainsi les problématiques rencontrées, afin de trouver au sein du collectif des pistes, ou des solutions adaptées.

À l'externe, il est en contact avec le représentant du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une relation assimilable à un rôle de technico-commercial, avec les concessionnaires, le coordonnateur SPS, les organismes de prévention (CRAM, OPBTP, inspecteur du travail), les fournisseurs, les sous-traitants, les cotraitants, les prestataires, etc.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Organiser ses actions
Mobiliser les environnements numériques

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier marché, des obligations contractuelles ou légales, proposer les solutions techniques et organisationnelles répondant aux obligations réglementaires relatives à la prévention des risques liés au travail et à la transition écologique.

Lors de la préparation de chantier, analyser les éléments du dossier à sa disposition, identifier pour chaque étape de la réalisation des ouvrages, les situations nécessitant la mise en place de dispositifs ou de process spécifiques, puis établir des comparatifs de solutions techniques qui peuvent être mises en œuvre afin de réduire l'empreinte carbone sur le cycle de vie des infrastructures construites pour proposer des solutions techniques ou des variantes respectueuses de l'environnement, de privilégier ou choisir des matériaux à faible impact environnemental, tels que les matériaux recyclés ou biosourcés, vérifier si les matériaux de déblais ou de démolition peuvent être réutilisés en faisant l'objet d'un traitement ou d'un suivi spécifique (catégorie de décharge, recyclages, traitement en place, etc.) ; s'assurer que le personnel est habilité à certaines opérations, qu'il ait accès aux fiches de données de sécurité (FDS) pour tous les produits dangereux par exemple ; vérifier si les matériels définis dans les processus sont conformes aux règlementations et au contexte du chantier (levage, émissions de CO2, niveau sonore, etc.). Ensuite, formaliser au travers de divers documents ou démarches tels que les PPSPS, les récépissés DT/DICT, les permissions et les autorisations de voirie, la gestion des déchets, les plans de retrait, les SOSED/SOGED, les PAQ, etc. Enfin, proposer la formalisation de solutions pour validation par un tiers (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), etc.). Lors de la phase d'exécution, déployer les outils de suivi, s'assurer de la mise en œuvre des procédures, effectuer les ajustements nécessaires en collaboration avec le chef de chantier TP VRD, intervenir auprès des équipes pour rappeler les principes de sécurité sur les chantiers conformément aux obligations réglementaires de la prévention des risques liés au travail et la protection de l'environnement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre dès la phase préparatoire et se poursuit lors de la conduite de travaux. Elle prend en compte deux volets essentiels : la prévention des risques et le développement durable. Pour ce faire, il doit choisir des méthodes de réalisation des ouvrages, rédiger des procédures d'exécution et contrôler leur mise en œuvre. Il est en relation avec divers acteurs tels que le représentant de la maîtrise d'œuvre, les sous-traitants, les fournisseurs, les organismes publics de contrôle, les gestionnaires des réseaux et le voisinage du chantier. Il est important de noter que certains de ces interlocuteurs peuvent être en situation de handicap. Pendant cette phase, le professionnel évolue seul, mais il peut solliciter des services internes à l'entreprise, tels que le bureau d'études (projeteur VRD / topographe), le laboratoire des sols, le service du matériel, le service des ressources humaines et le service QSE, en fonction des solutions proposées. Le professionnel entretient des relations étroites avec les chefs de chantiers et leurs équipes durant toute la phase de production.

Critères de performance

Les mesures de prévention en matière de santé et sécurité à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et répondent aux obligations réglementaires.
Les mesures de protection de l'environnement à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et elles répondent aux obligations réglementaires.
Les exigences réglementaires du marché nécessitant des solutions techniques sont identifiées et analysées.
Les solutions proposées pour répondre aux obligations réglementaires sont opérationnelles.
Les outils de suivi permettent de vérifier la mise en œuvre des solutions techniques pendant la phase d'exécution.

Des interventions et des rappels réguliers maintiennent la vigilance des équipes tout en répondant aux obligations réglementaires et en atteignant les objectifs fixés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Enoncer et expliquer les éléments constitutifs d'une Déclaration de projet de Travaux (DT), d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et de leur récépissé
Identifier les caractéristiques d'un site et analyser les risques (accès, présence de réseaux, écoulement des eaux)
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Identifier les points singuliers
Identifier les risques associés aux travaux à proximité des ouvrages
Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
Intégrer la démarche RSE de l'entreprise
Intégrer les règles et principes d'éco-construction : chantiers à faibles nuisances, tri des déchets et procédés de réalisation respectueux de l'environnement
Porter les engagements RSE
Rechercher une information relevant du Code du travail
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Rédiger un courrier de recours ou d'appel
Rédiger un Plan Assurance Qualité (PAQ)
Rédiger un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), en accord avec un Plan général de coordination (PGC)
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Utiliser un éco-comparateur environnemental de type SEVE pour optimiser les choix techniques suivant la norme NF EN ISO 14040 : 2006 et NF EN 15 804
Utiliser une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)

Savoir-faire organisationnels
Analyser sa situation de travail et identifier les risques (bruit, travail au froid ou à la chaleur, chutes de plain-pied, etc.), et les troubles musculosquelettiques (TMS) et mettre en œuvre les actions visant à les éliminer
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Anticiper et/ou signaler les manques d'information et de matériel nécessaires à la réalisation de la tâche
Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
Appliquer la procédure de traitement des déchets
Effectuer la reconnaissance d'un site (accès, présence de réseaux aériens et souterrains, écoulement des eaux),
Établir un phasage de circulation et un plan de signalisation temporaire
Lister les comportements adaptés et les actions à mettre en œuvre lors d'un dommage sur ouvrages
Prendre en compte les principes du développement durable (démarche HQE, chantiers à faibles nuisances, etc.)
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)

Savoir-faire relationnels
Communiquer avec les équipes et avec sa hiérarchie
Développer un argumentaire technique, juridique et financier

Savoirs
Connaissance de la finalité des équipements de protection collective et individuelle mobilisables dans l'opération mise en œuvre dans l'emploi
Connaissance de la procédure à appliquer en présence de matériaux contenant de l'amiante
Connaissance de la recommandation CACES® R482 en lien avec les engins de terrassement et de servitude
Connaissance de la règlementation anti-endommagement des réseaux (DT/DICT) au niveau encadrant et des conditions de sa mise en œuvre

Connaissance des règles et des méthodes de prévention à appliquer sur un chantier d'infrastructures, incluant l'évaluation des risques, les procédures de prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (PRAP), les mesures de sécurité pour le travail en tranchée, la gestion du travail sous circulation, les risques chimiques et la prise en compte des conditions climatiques, etc.
Connaissance de la convention collective applicable aux entreprises de travaux publics
Connaissance de la démarche RSE, QVT
Connaissance de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Connaissance de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics et privés
Connaissance des démarches liées à la transition écologique (HQE, éco-gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)
Connaissance des domaines d'utilisation des matériaux mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures en fonction de la nature des ouvrages à réaliser
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des normes applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux utilisés lors d'un chantier d'infrastructures en fonction de la nature des ouvrages à réaliser (voirie, réseaux, terrassement, remblaiement, etc.)
Connaissance des types de déchets et des consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
Connaissance du plan particulier pour la santé et la protection de la santé (PPSPS)
Connaissance d'outils éco-comparateurs environnementaux répondant aux normes NF EN ISO 14040 : 2006 et NF EN 15 804

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier marché, des obligations contractuelles ou légales, réaliser les démarches administratives d'un chantier de VRD, produire et transmettre les documents administratifs préalables et réglementaires nécessaires au démarrage de travaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur tout chantier de chantiers de voirie et réseaux divers, le démarrage des travaux est conditionné à l'approbation du maître d'œuvre de divers documents (Plan d'Assurance Qualité PAQ, PPSPS, DICT, plans d'installations de chantier, demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux, demande d'arrêté de police de la circulation, etc.). Dans le cadre de la préparation de chantier, le professionnel établit et gère l'évolution des documents administratifs indispensables, qui conditionnent le démarrage des travaux. Ces documents respectent les obligations réglementaires et contractuelles du marché. Il peut solliciter des services supports internes à l'entreprise tels que : le bureau d'études (projeteur VRD/topographe), le laboratoire des sols, le service du matériel, les ressources humaines, le service QSE, en fonction de ses besoins. Dans le cadre de ses démarches, il peut être amené à se déplacer pour rencontrer des interlocuteurs externes (concessionnaires, élus, services techniques, DREAL, etc.) qui peuvent être concernés par les travaux à venir, afin de réaliser des démarches administratives ou réglementaires. Au travers de toutes ses rencontres, il peut être amené à échanger avec des personnes en situation de handicap.

Critères de performance

Les pièces contenues dans les volets administratifs et réglementaires du dossier confié sont analysées.
Les documents administratifs indispensables au démarrage et à l'exécution du chantier sont identifiés.
Les pièces administratives ou réglementaires manquantes sont identifiées et demandées.
Les démarches complémentaires sont réalisées (concessionnaires de réseaux, de voiries, etc.).
Les points clés d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Enoncer et expliquer les éléments constitutifs d'une Déclaration de projet de Travaux (DT), d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et de leur récépissé
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Lire et exploiter des plans d'exécution d'infrastructures
Rechercher une information relevant de la norme NFP03 001 (marchés privés)
Rechercher une information relevant du code des marchés publics
Rechercher une information relevant du Code du travail
Rédiger un document administratif de type Cerfa
Rédiger un Plan Assurance Qualité (PAQ)
Rédiger un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), en accord avec un Plan général de coordination (PGC)
Rédiger un Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets (SOSED)
Renseigner une demande de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Utiliser une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Effectuer les demandes dans les délais impartis avant le démarrage des travaux
Établir un phasage de circulation et un plan de signalisation temporaire
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)
Tenir à jour et exploiter des tableaux de bord d'activité, de retours des informations administratives demandées

Savoir-faire relationnels
Obtenir des informations complémentaires nécessaires à son activité
Prendre contact avec les différents acteurs administratifs
Rendre compte à sa hiérarchie
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la composition d'un dossier de chantier
Connaissance de la démarche RSE, QVT
Connaissance de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Connaissance de la règlementation anti-endommagement des réseaux (DT/DICT) au niveau encadrant et des conditions de sa mise en œuvre
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics et privés
Connaissance des démarches liées au développement durable (HQE, éco-gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)
Connaissance des différentes parties composant un ouvrage d'infrastructures (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formules, etc.)
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des modes et des canaux de communication
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des normes applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de pièces constituant l'offre technico-financière, d'investigations complémentaires (sondages, essais laboratoire, etc.) et d'une visite de site (prise de cotes, vérification des accès au chantier, etc.), définir les méthodes et procédures d'exécution, ordonnancer l'ensemble des tâches, élaborer le planning des travaux à réaliser pour atteindre les objectifs : délais, budgets, qualité des ouvrages, respect de la règlementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès la phase préparatoire au bureau. Le professionnel analyse les dossiers d'offres qui lui sont transmis. Il s'appuie sur les choix techniques envisagés et définit les modalités constructives permettant de respecter les exigences administratives et les contraintes financières. Pour ce faire, il est en relation avec divers acteurs tels que les sous-traitants, les fournisseurs. Il est important de noter que certains de ces interlocuteurs peuvent être en situation de handicap. Pendant cette phase, le professionnel évolue seul ; cependant, en fonction de ses besoins, il peut solliciter des services supports internes à l'entreprise, tels que le bureau d'études, le service achat ou matériel, le service des ressources humaines et le service QSE. Cette phase fait l'objet d'échanges réguliers avec les chefs de chantiers qui auront la charge de l'exécution, pour vérifier la faisabilité des choix retenus et éventuellement proposer des alternatives.

Critères de performance

Les exigences techniques du marché sont identifiées et caractérisées.
Les méthodes d'exécution sont pertinentes.
Les procédures d'exécution répondent aux attendus du marché.
Les ressources nécessaires à l'exécution des ouvrages sont adaptées et optimisées.
Le PPSPS tient compte des particularités du chantier et respecte les consignes du PGC.
Le planning prévisionnel respecte les contraintes du marché et les exigences du budget prévisionnel.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Analyser et utiliser les résultats d'un rapport issu d'un laboratoire, d'un bureau d'études, etc., pour choisir des matériaux et définir une méthode d'exécution
Choisir les engins et matériels adaptés à la réalisation de chaque type d'ouvrage
Elaborer des modes opératoires
Élaborer un planning prévisionnel des travaux
Estimer des quantités en lien avec les ouvrages ou les opérations à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)
Établir un calendrier d'approvisionnement de matériaux ou de matériels, d'utilisation de matériels, d'intervention de sous-traitants, etc.
Exploiter ou renseigner une base de données de l'entreprise (fournisseurs, tarifs, centrale d'achat, etc.).
Identifier les caractéristiques des matériaux employés et leurs champs d'utilisation
Identifier les caractéristiques des réseaux secs
Identifier les éléments d'un réseau humide
Lire et exploiter des plans d'exécution d'infrastructures
Rédiger un compte rendu (de réunions de chantiers de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)

Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Utiliser les outils de planification (Gantt, Pert)

Savoir-faire organisationnels
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Appliquer les textes de référence et normatifs usuels aux chantiers de travaux publics
Décomposer des travaux en tâches élémentaires
Établir une courbe de main-d'œuvre
Prendre en compte les principes de la transition écologique (démarche HQE, chantiers à faibles nuisances, etc.)
Prévoir les contrôles qualité

Savoir-faire relationnels
Animer une réunion
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Développer une posture de service avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Intégrer une demande du client
Obtenir des informations complémentaires nécessaires à son activité
Prendre en compte une ou plusieurs suggestions des participants ou du client

Savoirs
Connaissance des techniques de sécurisation des tranchées
Connaissance de la classification et du domaine d'emploi des matériels de terrassement, de compactage, de transport, de levage
Connaissance de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Connaissance de la méthode d'établissement d'un mode opératoire
Connaissance des caractéristiques et des domaines d'application des techniques à base de liants hydrocarbonés, de matériaux recyclés, de liants hydrauliques
Connaissance des conditions d'utilisation des engins et matériels mobilisables sur un chantier d'infrastructures
Connaissance des conditions de réutilisation des sols et des conditions de compactage selon les règles en vigueur
Connaissance des contrôles et essais à mettre en œuvre sur chaque partie d'ouvrage mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures (essais de compacité et de portance, essais de pression, essais d'étanchéité, pentes, géométrie, etc.)
Connaissance des démarches liées à la transition écologique (HQE, éco-gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)
Connaissance des différentes parties composant un ouvrage d'infrastructures (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance des domaines d'utilisation des matériaux mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures en fonction de la nature des ouvrages à réaliser
Connaissance des méthodes de réparation ou de rénovation d'une infrastructure en fonction de la nature des ouvrages (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.) applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des principes de fonctionnement d'un réseau de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des représentations et des symboles conventionnels utilisés sur les infrastructures
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)

Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux utilisés lors d'un chantier d'infrastructures en fonction de la nature des ouvrages à réaliser (voirie, réseaux, terrassement, remblaiement, etc.)
Connaissance des techniques de pose de bordures, caniveaux, dalles, pavés et construction de petites maçonneries
Connaissance des techniques de pose de canalisations en tranchée et de réfection des chaussées
Connaissance des techniques de réalisation d'une voirie, de trottoirs, de pistes piétonnes ou cyclables, etc.
Connaissance des techniques de terrassement (extraction, transport, mise en remblai)

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de pièces constituant l'offre technico-financière, des méthodes d'exécution choisies, du planning prévisionnel établi, construire et définir les budgets liés à l'exécution du chantier pour atteindre les objectifs fixés par sa hiérarchie : délais, budgets, qualité des ouvrages, respect de la règlementation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dès la phase préparatoire au bureau. Les choix préalablement retenus (méthodes, plannings, procédures, etc.) servent à construire les budgets prévisionnels de travaux, tout en optimisant les moyens mis œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et financiers visés. Pour ce faire, le professionnel est en relation avec divers acteurs tels que les sous-traitants, les fournisseurs. Il est important de noter que certains de ces interlocuteurs peuvent être en situation de handicap. Pendant cette phase, le professionnel évolue seul ; cependant en fonction de ses besoins, il peut solliciter des services supports internes à l'entreprise, tels que le bureau d'études, le service achat ou matériel, le service des ressources humaines et le service QSE. Ce budget construit fait l'objet d'une validation de sa hiérarchie, ensuite, il le communique aux chefs de chantier pour qu'il serve de tableau de bord des dépenses tout au long de la phase exécution.

Critères de performance

Les éléments constitutifs d'un budget de chantier sont connus.
Le calcul de prix de revient par la méthode des déboursés secs est maîtrisé.
Le calcul d'un prix de vente est maîtrisé.
Le budget prévisionnel est réaliste.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Calculer des prix de travaux par la méthode des déboursés, un cycle de production, un ratio, un rendement, etc.
Calculer une marge d'exploitation et un prix de vente
Collecter les relevés effectués en vue de l'établissement des plans de récolement
Définir les moyens humains au regard des travaux à réaliser
Déterminer une courbe de main-d'œuvre
Établir le cahier des charges de consultation
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Exploiter ou renseigner une base de données de l'entreprise (fournisseurs, tarifs, centrale d'achat, etc.)
Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.)
Lire et exploiter des plans d'exécution d'infrastructures
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées
Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Analyser un budget d'heures
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Établir une demande d'acompte
Coordonner l'intervention des équipes internes et externes
Décomposer des travaux en tâches élémentaires
Etablir des ratios de main-d'œuvre
Établir un tableau comparatif de résultats de consultation
Ordonnancer les priorités
Organiser, préparer la négociation
Prendre des notes lors d'une réunion de travail
Préparer une argumentation technique et financière
Rationaliser et optimiser les besoins en personnel, matériels et matériaux
Répartir les tâches au sein des équipes
Suivre des objectifs opérationnels

Savoir-faire relationnels
Confronter ses propres points de vue avec sa hiérarchie
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Intégrer une demande du client
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Préparer une négociation technique et commerciale
Rendre compte à sa hiérarchie
Solliciter les autres corps d'état du chantier, la sous-traitance et les fournisseurs
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formules, etc.)
Connaissance des modes et des canaux de communication
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'état d'avancement des travaux, des contraintes rencontrées, des éléments techniques et financiers contractuels, faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier. Assister à des réunions de chantier organisées par la maîtrise d'œuvre. Proposer des solutions aux problématiques posées, faire préciser et inscrire au compte rendu les points clés (dates d'intervention, intempéries, interfaces, limites de prestations, autorisations, etc.). Vérifier la fidélité des comptes rendus de réunions, demander si nécessaire les modifications idoines dans les délais impartis.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Dans le cadre de son activité, le professionnel est amené à participer à différentes réunions de chantier régulières ou spécifiques. Leurs durées sont variables en fonction des objectifs et du nombre d'intervenants dont certains peuvent être en situation de handicap. Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, le professionnel a pour mission de représenter et de défendre les intérêts de son entreprise, des co-traitants et sous-traitants qu'il représente. Il relit les comptes rendus, propose d'éventuelles modifications et les valide.

Critères de performance

Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant.
Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client.
Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé.
Les comptes rendus de réunions de chantier rédigés par le maître d'œuvre sont relus, les points de désaccord sont notifiés et consignés.
Un accord équitable financier ou technique est négocié entre l'ensemble des parties.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Etablir les constats et attachements de travaux
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.)
Justifier les écarts relevés
Rechercher une information relevant de la norme NFP03 001 (marchés privés)
Rechercher une information relevant du code des marchés publics
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Rédiger un courrier de recours ou d'appel
S'exprimer distinctement et avec un vocabulaire professionnel
Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées
Utiliser un éco-comparateur environnemental de type SEVE pour optimiser les choix techniques suivant la norme NF EN ISO 14040 : 2006 et NF EN 15 804

Savoir-faire organisationnels
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Organiser, préparer la négociation
Prendre des notes lors d'une réunion de travail

Préparer une argumentation technique et financière
Préparer une réunion de chantier de travaux publics et établir l'ordre du jour
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnements ou d'imprévus dans le déroulement des opérations

Savoir-faire relationnels
Adapter son mode de communication au regard des échanges
Adopter une posture d'écoute, de bienveillance et reformuler les demandes
Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites)
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi
Instaurer un climat de confiance et de neutralité, faciliter la prise de parole et l'expression des avis de ses équipes
Intégrer une demande du client
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur des chantiers de travaux publics
Prendre en compte une ou plusieurs suggestions des participants ou du client
Préparer une négociation technique et commerciale
Rendre compte à sa hiérarchie
Solliciter les autres corps d'état du chantier, la sous-traitance et les fournisseurs
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)
Valoriser l'image de l'entreprise

Savoirs
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la fonctionnalité de différents ouvrages composant une infrastructure (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Connaissance des contrôles et essais à mettre en œuvre sur chaque partie d'ouvrage mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures (essais de compacité et de portance, essais de pression, essais d'étanchéité, pentes, géométrie, etc.)
Connaissance des démarches liées à la transition écologique (HQE, éco-gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des méthodes de réparation ou de rénovation d'une infrastructure en fonction de la nature des ouvrages (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance des modes et des canaux de communication
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.) applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance des techniques de mise en œuvre des matériaux utilisés lors d'un chantier d'infrastructures en fonction de la nature des ouvrages à réaliser (voirie, réseaux, terrassement, remblaiement, etc.)
Connaissance des tendances de fonctionnements générationnels (x, y, z, a)
Connaissance des types de déchets et des consignes de tri pour leur élimination (CET ou recyclage)
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'instructions de sa direction, de problématiques rencontrées sur chantier, manager des équipes de chantiers. Accompagner les équipes de chantier avec un objectif de qualité d'exécution, de sécurité et de respect des rendements de la production. Gérer les relations internes ou externes avec les acteurs. Organiser la gestion des chantiers au quotidien en relation avec les autres responsables de chantier. Elaborer un ordre du jour, animer les échanges avec les équipes afin de maintenir leur motivation, analyser les besoins.
À l'issue de ces rencontres, rédiger un compte rendu et/ou prendre des décisions, dans le but de résoudre les situations individuelles ou relationnelles au sein de ses équipes et de déléguer certaines tâches à des collaborateurs de l'entreprise.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La réalisation d'un chantier de voirie et réseaux divers requiert l'organisation de réunions internes (équipe, sous-traitants, prévention, fournisseurs, etc.), périodiques ou ponctuelles.
Ces rencontres sont orchestrées par le professionnel qui en a préalablement rédigé l'ordre du jour. Au terme des échanges, il rédige un compte rendu. Il dirige plusieurs équipes de production au quotidien dans le respect des objectifs fixés lors de la préparation du chantier, des procédures internes de l'entreprise et de sa délégation de pouvoir. Sa connaissance du personnel de l'entreprise le conduit à s'impliquer dans la gestion des ressources humaines

Critères de performance

Les membres de l'équipe sont informés et accompagnés lors de changements (organisationnel, matériel, temporel, etc.).
Les informations émanant de la direction ou de services supports sont transmises à l'équipe.
La liste des points à aborder pour l'animation d'une réunion de lancement de chantier de travaux publics est pertinente.
Les informations sont transmises et répondent aux directives de la direction ou d'un autre service de l'entreprise.
Les objectifs fixés aux équipes sont clairs.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Evaluer le niveau de compétence des membres de ses équipes
Porter les engagements RSE
S'exprimer distinctement et avec un vocabulaire professionnel
Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir-faire organisationnels
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Anticiper sur les éventuels aléas et pouvoir proposer des alternatives
Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
Coordonner l'intervention des équipes internes et externes
Déléguer des tâches en mode projet
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Prendre des notes lors d'une réunion de travail
Prendre en compte les capacités et la personnalité de chacun

Répartir les tâches au sein des équipes

Savoir-faire relationnels
Accompagner le personnel aux évolutions en matière de produits et de techniques
Accueillir un nouvel arrivant sur un chantier /Assurer l'intégration d'un nouvel embauché
Adapter son mode de communication au regard des échanges
Adopter une posture d'écoute, de bienveillance et reformuler les demandes
Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites)
Animer une réunion
Appréhender les modes de fonctionnement individuel et collectif
Communiquer avec les équipes et avec sa hiérarchie
Confronter ses propres points de vue avec sa hiérarchie
Détecter les compétences et potentiels spécifiques
Expliquer et faire appliquer les consignes d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques
Gérer ses émotions et démontrer une maîtrise de soi
Instaurer des échanges collaboratifs et établir un climat de confiance avec ses équipes, sa hiérarchie et le maître d'œuvre ou d'ouvrage
Instaurer un climat de confiance et de neutralité, faciliter la prise de parole et l'expression des avis de ses équipes
Mobiliser des leviers de motivation adaptés (reconnaissance, autonomie, développement de compétences)
Obtenir des informations complémentaires nécessaires à son activité
Prendre en compte une ou plusieurs suggestions des participants ou du client
Prendre la parole dans un groupe
Préparer et mener un entretien
Présenter les objectifs de réalisation à ses équipes
Prévenir et gérer les conflits et les relations interpersonnelles dans une équipe
Promouvoir et insuffler le changement (plan d'action)
Transmettre les consignes émanant de son responsable/sa hiérarchie
Travailler en équipe

Savoirs
Connaissance de la convention collective applicable aux entreprises de travaux publics
Connaissance de la démarche RSE, QVT
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance des modes et des canaux de communication
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance des techniques de présentation d'un objectif de réalisation à son équipe
Connaissance des tendances de fonctionnements générationnels (x, y, z, a)
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des états d'avancements techniques et financiers prévus, analyser les écarts entre le prévisionnel et le réalisé afin de définir les actions correctives, programmer les essais intermédiaires, en analyser les résultats, proposer des solutions techniques, réaliser le suivi de production, mesurer les écarts entre la production et le prévisionnel, remédier aux écarts par des solutions appropriées, réajuster le planning de production.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Pendant toute la durée du chantier, à échéances régulières, le professionnel recueille les éléments lui permettant de définir l'état d'avancement technique, calendaire et financier du chantier. Au moyen d'applications numériques (tableurs, logiciels internes, etc.), il compare ces données au prévisionnel et si besoin, il définit les actions correctives à mettre en œuvre pour garantir la fin des travaux dans les conditions initialement fixées (qualité, délais, budgets). Cette rapidité de traitement de l'information permet d'être plus réactif dans la mise en œuvre d'actions visant à optimiser ou améliorer la production. Des échanges avec d'autres conducteurs de travaux et les services de l'entreprise (bureau des méthodes, QSE, matériel, etc.) sont également possibles. Dans ce cadre, le professionnel peut également rencontrer des personnes en situation de handicap. Enfin, il rend compte de ces résultats et de ses décisions à sa hiérarchie.

Critères de performance

Les essais intermédiaires ou définitifs sont programmés ou réalisés et leurs résultats sont analysés.
Les éléments permettant le suivi de production sont pointés et exploitables.
Un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé est effectué, les écarts sont identifiés.
Les causes des éventuels écarts sont mesurées et analysées en vue de proposer des actions d'amélioration.
Les mesures prises pour remédier aux écarts permettent d'atteindre les objectifs.
Le planning prévisionnel est réajusté.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Analyser et rechercher les causes d'un problème rencontré lors des essais d'étanchéité sur un réseau
Calculer une marge d'exploitation et un prix de vente
Collecter les relevés effectués en vue de l'établissement des plans de récolement
Définir les moyens humains au regard des travaux à réaliser
Élaborer un planning prévisionnel des travaux
Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)
Etablir des relevés d'ouvrages
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Interpréter les résultats d'un rapport de sol
Justifier les écarts relevés
Réaliser ou faire réaliser quotidiennement des relevés d'ouvrages en vue de l'établissement des plans de récolement
Rédiger un compte rendu (de réunions de chantiers de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Répartir les dépenses du chantier de travaux publics dans les différents comptes analytiques

Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Utiliser un éco-comparateur environnemental de type SEVE pour optimiser les choix techniques suivant la norme NF EN ISO 14040 : 2006 et NF EN 15 804
Utiliser une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Ajuster et recaler un planning travaux (intégrer les aléas)
Analyser un budget d'heures
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Etablir l'état mensuel des stocks
Gérer des aléas et incidents de chantier
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Ordonnancer les priorités
Rationaliser et optimiser les besoins en personnel, matériels et matériaux
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnements ou d'imprévus dans le déroulement des opérations
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)
Suivre des objectifs opérationnels
Tenir à jour un tableau d'exploitation par chantier de travaux publics

Savoir-faire relationnels
Intégrer une demande du client
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Préparer une négociation technique et commerciale
Rendre compte à sa hiérarchie
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance des contrôles et essais à mettre en œuvre sur chaque partie d'ouvrage mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures (essais de compacité et de portance, essais de pression, essais d'étanchéité, pentes, géométrie, etc.)
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formules, etc.)
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des principes de fonctionnement d'un réseau de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'état d'avancement du chantier, établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client, produire les quantitatifs des travaux réalisés, construire les décomptes financiers mensuels ou le décompte définitif, dans le but de rédiger les documents nécessaires à la facturation client et rendre compte à sa hiérarchie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel définit les quantités à facturer à son client en utilisant les relevés hebdomadaires effectués sur le terrain. Il rédige les attachements et les propose à l'acceptation du maître d'œuvre. Il établit le décompte mensuel provisoire qu'il transmet au service administratif de son entreprise pour envoi au maître d'ouvrage. En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours mensuel de son chantier. Il le compare au prévisionnel, pointe les écarts et rend compte à sa hiérarchie.

Critères de performance

Les informations transmises au format attendu sont exploitables.
Les quantités facturées sont exactes.
Les documents de facturation sont correctement renseignés.
L'ensemble des éléments facturables est pris en compte.
Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Calculer des prix de travaux par la méthode des déboursés, un cycle de production, un ratio, un rendement, etc.
Calculer une actualisation et une révision de prix
Calculer une marge d'exploitation et un prix de vente
Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)
Etablir les constats et attachements de travaux
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.)
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Justifier les écarts relevés
Rechercher une information relevant de la norme NFP03 001 (marchés privés).
Rechercher une information relevant du code des marchés publics
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux
Respecter les modes de facturation
Utiliser et renseigner une maquette numérique type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Établir un décompte provisoire
Établir une situation de travaux intermédiaires et le décompte final
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Organiser, préparer la négociation
Organiser, préparer son métré
Préparer une argumentation technique et financière
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)
Tenir à jour et exploiter des tableaux de bord d'activité, de retours des informations administratives demandées

Savoir-faire relationnels
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Développer une posture de service avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Intégrer une demande du client
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Rendre compte à sa hiérarchie
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics et privés
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formules, etc.)
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ensemble des évènements (prévus ou imprévus) de toutes les phases du chantier : constat d'huissier, procès-verbal, photos, attestations, témoignages, bons de livraison, bons d'élimination de matériaux pollués, etc. Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de VRD, organiser l'archivage de ces données pour une exploitation ultérieure en cas de recours d'une ou plusieurs parties.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Afin de garantir les intérêts de l'entreprise dans le cadre d'éventuelles réclamations (co-traitants, sous-traitants, prestataires, fournisseurs, riverains, etc.), le professionnel collecte et archive l'ensemble des éléments permettant de justifier ou de contester le bien-fondé de ces dernières. Pour mener à bien cette mission, il peut s'appuyer sur les services de l'entreprise (bureau des méthodes, QSE, matériel, etc.), certaines de ces informations peuvent être dématérialisées. Le professionnel est alors un élément essentiel du processus de traçabilité, qui permet de garantir les intérêts de l'entreprise dans le cadre d'éventuelles réclamations et de justifier du professionnalisme de l'entreprise.

Critères de performance

Les éléments permettant de tracer l'ensemble des opérations de terrain sont collectés.
Les justificatifs d'évènements sont formalisés et archivés.
Le plan d'assurance qualité est contrôlé et actualisé.
Le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier de travaux publics (SOSED) est validé et garantit la traçabilité des déchets.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Analyser et archiver les résultats des contrôles de conformité et de qualité (contrôle des dimensions des ouvrages dont l'épaisseur des couches, contrôle des dosages en liant et en matériaux, contrôle des températures de fabrication et d'application)
Analyser et archiver les résultats des contrôles de conformité et de qualité (contrôles visuels des produits, essais d'étanchéité, essais de compactage)
Analyser et archiver les résultats des contrôles de conformité et de qualité (talus, teneur en eau, contrôles de compactage et de portance)
Collecter les relevés effectués en vue de l'établissement des plans de récolement
Etablir des relevés d'ouvrages
Etablir les constats et attachements de travaux
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.)
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Réaliser ou faire réaliser quotidiennement des relevés d'ouvrages en vue de l'établissement des plans de récolement
Réceptionner un support et participer à la réalisation des essais (de compactage des tranchées, des portances d'étanchéité d'un réseau, etc.)
Rédiger un courrier de recours ou d'appel
Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux
Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Assurer le classement ou archiver les documents relatifs à la réalisation d'un chantier de travaux publics
Gérer des aléas et incidents de chantier
Gérer les registres obligatoires
Mettre en place et suivre un Plan Assurance Qualité
Répertorier les incidents de chantier
Respecter les procédures (internes à l'entreprise ou administratives)
Tenir à jour et exploiter des tableaux de bord d'activité, de retours des informations administratives demandées
Tenir à jour un tableau d'exploitation par chantier de travaux publics

Savoir-faire relationnels
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Intégrer une demande du client
Obtenir des informations complémentaires nécessaires à son activité
Prendre contact avec les différents acteurs administratifs
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de la règlementation anti-endommagement des réseaux (DT/DICT) au niveau encadrant et des conditions de sa mise en œuvre
Connaissance des règles et des méthodes de prévention à appliquer sur un chantier d'infrastructures, incluant l'évaluation des risques, les procédures de prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (PRAP), les mesures de sécurité pour le travail en tranchée, la gestion du travail sous circulation, les risques chimiques et la prise en compte des conditions climatiques, etc.
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Connaissance de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics et privés
Connaissance des contrôles et essais à mettre en œuvre sur chaque partie d'ouvrage lors d'un chantier d'infrastructures (essais compacité et de portance, essais de pression, essais d'étanchéité, pentes, géométrie, etc.)
Connaissance des démarches liées à la transition écologique (HQE, éco-gestion, faibles nuisances, déchets, biodiversité, etc.)
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.) applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité sur les chantiers définies dans le Code du travail et les conventions collectives
Connaissance des principes de fonctionnement d'un réseau de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des représentations et des symboles conventionnels utilisés en infrastructures
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance des techniques d'archivage des documents
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des éléments contractuels du marché, déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser le levé des réserves. S'assurer de la conformité au marché de l'ensemble des travaux réalisés, solliciter de son client les Opérations Préalables à la Réception (OPR), assister à ces opérations, identifier les éventuels points qui génèrent des réserves, proposer les modalités pratiques de mise en conformité, solliciter du maître d'ouvrage la réception définitive.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fin de chantier ou de phase intermédiaire, le maître d'ouvrage procède à la réception des travaux livrés. Pour se faire le conducteur de travaux vérifie préalablement, la conformité des travaux exécutés, il transmet le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), puis il provoque auprès de la maîtrise d'œuvre les OPR. Dans le cas où des réserves sur la qualité des ouvrages sont identifiées, il établit les modes opératoires visant à lever les non-conformités, et les soumet à l'approbation de son client. Il fait effectuer les travaux prévus, s'assure de la qualité de ces derniers et sollicite la réception définitive de son chantier.

Critères de performance

La demande des OPR est correctement formulée.
Les arguments avancés par le candidat permettent le levé des réserves et préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant.
Les points de contrôles sont repérés et les essais sont connus.
Les modalités administratives de réception d'un ouvrage de travaux publics sont connues.
Les parties prenantes conviennent de cosigner le procès-verbal de réception de fin de travaux.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Analyser et rechercher les causes d'un problème rencontré lors des essais d'étanchéité sur un réseau
Collecter les relevés effectués en vue de l'établissement des plans de récolement
Etablir des relevés d'ouvrages
Etablir les constats et attachements de travaux
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Formaliser les éléments non prévus aux marchés de travaux (photos, témoignages, etc.)
Fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un procès-verbal
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Interpréter les résultats d'un rapport de sol
Réceptionner un support et participer à la réalisation des essais (de compactage des tranchées, des portances d'étanchéité d'un réseau, etc.)
Rechercher une information relevant de la norme NFP03 001 (marchés privés)
Rechercher une information relevant du code des marchés publics
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Rédiger un courrier de recours ou d'appel
Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux
S'exprimer distinctement et avec un vocabulaire professionnel
Traiter les objections en prenant en compte les remarques et en proposant des solutions adaptées

Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente

Savoir-faire organisationnels
Appliquer les modes opératoires définis dans l'entreprise et pour le chantier concernant la règlementation hygiène, sécurité, environnement
Analyser un problème technique ou réglementaire et le résoudre
Anticiper sur les éventuels aléas et pouvoir proposer des alternatives
Appliquer les textes de référence et normatifs usuels aux chantiers de travaux publics
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Ordonnancer les priorités
Organiser, préparer la négociation
Préparer une argumentation technique et financière
Préparer une réunion de chantier de travaux publics et établir l'ordre du jour
Réagir rapidement en cas de dysfonctionnements ou d'imprévus dans le déroulement des opérations
Respecter des modes opératoires de contrôle qualité
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)

Savoir-faire relationnels
Adapter son mode de communication au regard des échanges
Adopter une posture d'écoute, de bienveillance et reformuler les demandes
Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites)
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Instaurer des échanges collaboratifs et établir un climat de confiance avec ses équipes, sa hiérarchie et le maître d'œuvre ou d'ouvrage
Prendre en compte une ou plusieurs suggestions des participants ou du client
Prendre la parole dans un groupe
Préparer et mener un entretien
Rendre compte à sa hiérarchie
Valoriser l'image de l'entreprise

Savoirs
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance des contrôles et essais à mettre en œuvre sur chaque partie d'ouvrage mis en œuvre lors d'un chantier d'infrastructures (essais de compacité et de portance, essais de pression, essais d'étanchéité, pentes, géométrie, etc.)
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des méthodes de réparation ou de rénovation d'une infrastructure en fonction de la nature des ouvrages (voirie, réseaux, maçonnerie, etc.)
Connaissance des normes et fascicules (24, 70, 71, GTR, guide technique SETRA, etc.) applicables sur des chantiers de travaux publics
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des responsabilités de l'entreprise et des autres acteurs (garanties, assurances, contentieux, pénalités, réclamations, etc.)
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié
Connaissance du vocabulaire technique du secteur d'activité

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dès la réception de la notification de réception prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur, établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client, établir le projet de décompte, le transmettre au maître d'ouvrage pour validation. A réception du projet de décompte validé par le client, établir le décompte définitif pour percevoir les sommes restantes dues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le conducteur de travaux en voirie et réseaux divers fournit au maître d'œuvre les éléments (quantités définitives) nécessaires à la rédaction des attachements. Il établit le décompte final provisoire qu'il transmet au service administratif de son entreprise pour envoi au maître d'ouvrage. En parallèle, il collationne les divers éléments de facturation (fournisseurs, sous-traitants, prestataires, etc.) et il établit le débours définitif de son chantier. Il le compare au prévisionnel, analyse les écarts et rend compte à sa hiérarchie.

Critères de performance

Les informations transmises au format attendu sont exploitables.
Les quantités facturées sont exactes.
Les documents de facturation sont correctement renseignés.
L'ensemble des éléments facturables est pris en compte.
Les documents de facturation (attachements, décomptes) sont correctement renseignés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir-faire techniques
Calculer une actualisation et une révision de prix
Estimer des quantités en lien avec l'ouvrage ou l'opération à réaliser (poids, volumes, surfaces, linéaires)
Etablir les constats et attachements de travaux
Exploiter les pièces écrites du dossier chantier : Cahier des Clauses Administratives, Cahier des Clauses Techniques, Détail Estimatif, Bordereau des prix, modes opératoires, PPSPS, plans, DICT, plannings, etc.
Fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un procès-verbal
Identifier les éléments non prévus aux marchés de travaux (sur-profondeurs, rochers, réseaux traversants, fissures sur les bâtiments, états des accès, etc.)
Justifier les écarts relevés
Rechercher une information relevant de la norme NFP03 001 (marchés privés)
Rechercher une information relevant du code des marchés publics
Rédiger un compte rendu (de réunion de chantier de travaux publics, d'échanges avec des fournisseurs ou des institutionnels, etc.)
Rédiger un courrier de recours ou d'appel
Rédiger un document administratif de type Cerfa
Rédiger une synthèse écrite d'un dossier travaux
Respecter les modes de facturation
Utiliser et renseigner une maquette numérique de type Building information modeling (BIM) ou application numérique équivalente
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir-faire organisationnels
Adopter une démarche méthodique et précise dans son organisation
Établir un décompte provisoire
Établir une situation de travaux intermédiaires et le décompte final
Gérer l'exécution du marché en intégrant une pluralité d'acteurs
Organiser, préparer la négociation
Organiser, préparer son métré
Préparer une argumentation technique et financière
Respecter des procédures (internes à l'entreprise ou administratives)

Savoir-faire relationnels
Adapter son mode de communication au regard des échanges
Analyser et prendre en considération les attentes et demandes de ses interlocuteurs (implicites et explicites)
Développer un argumentaire technique, juridique et financier
Développer un comportement orienté client avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Intégrer une demande du client
Négocier un prix et une prestation avec les différents intervenants sur un chantier de travaux publics
Rendre compte à sa hiérarchie
Utiliser les outils de communication dématérialisés pour transmettre des messages (mail, SMS, etc.)

Savoirs
Connaissance de base sur les règles de la comptabilité analytique
Connaissance de l'utilisation des applicatifs permettant la transmission dématérialisée de documents
Connaissance de la structure de l'entreprise, de son organisation et des prérogatives de chaque service
Connaissance de la structure et du contenu des différentes pièces écrites des marchés publics et privés
Connaissance des différents types de marchés publics et privés
Connaissance des éléments permettant une réactualisation de prix (index du TP, formules, etc.)
Connaissance des interlocuteurs externes et de leurs prérogatives
Connaissance des modes de fonctionnement collaboratifs sous environnement numérique mobilisables pour réaliser son activité
Connaissance des procédures qualité mises en œuvre dans les travaux publics
Connaissance des techniques de communication orale et écrite, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
Connaissance du périmètre de ses prérogatives, de sa délégation de pouvoir ainsi que des droits et devoirs d'un salarié

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de son activité de préparation et conduite de travaux, le professionnel est en contact avec de nombreux interlocuteurs, il doit communiquer, écouter, comprendre, transmettre des messages pour partager des informations, des avis, des idées. Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle.
Les objectifs de communication en interne et à l'externe sont divers et varient suivant les situations professionnelles :

- Le professionnel doit expliquer, argumenter et justifier ses propositions techniques ou financières auprès de sa hiérarchie.
- Le suivi des travaux demande également de bonnes aptitudes à la communication orale. Il doit pouvoir intervenir lors des réunions de chantier pour défendre les intérêts de l'entreprise, les travaux supplémentaires.
- Auprès des sous-traitants, fournisseurs, il doit négocier des prix, définir les modalités d'interventions, ou de livraisons.
- Avec ses équipes, il est capable de commander et d'expliquer à ses collaborateurs une consigne, une tâche à réaliser et être animateur lors d'un chantier.
- Le professionnel mobilise différents types de canaux de communication au cours d'une même journée de travail qu'il adapte en fonction de la nature de l'interlocuteur et des sujets à traiter.

Critères de performance

Les informations partagées sont clairement explicitées et concises, avec un vocabulaire adapté aux différents interlocuteurs.
Les informations demandées sont clairement explicitées et concises, permettant une réponse non équivoque du destinataire.
La communication orale ou écrite et la formulation sont adaptées à la situation professionnelle et aux différents types d'interlocuteurs.
Les informations reçues sont comprises et reformulées pour être transmises ou mises en œuvre.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du marché obtenu des procédures internes et des objectifs fixés par sa direction, le conducteur de travaux doit s'affranchir d'opérations d'ordre administratives, techniques et financières., de la phase préparatoire à là de réception de chantier.
Pour s'affranchir et mener à bien ses activités professionnelles, il se doit :

- De préparer ses actions quotidiennes.
- De gérer des priorités selon les délais et les moyens impartis pour la réalisation des marchés obtenus.
- De planifier, de prioriser, d'anticiper et de mobiliser les moyens nécessaires selon l'avancement des chantiers en procédant à des réajustant si nécessaire.
- D'entretenir des liens étroits en échangeant en continu avec les chefs de chantier.
- De se coordonner avec ses homologues afin d'optimiser l'utilisation des moyens partagés de l'entreprise (matériels, ressources RH, matériaux).

Critères de performance

L'inventaire des actions à mener est réalisé au quotidien.
Les priorités sont identifiées et gérées au fils de l'eau.
Les moyens à mobiliser sont anticipés et planifiés, ils permettent d'atteindre les objectifs fixés.
Les échanges avec les chefs de chantiers et ses homologues permettent de répondre de façon optimale aux objectifs techniques et financier fixé par sa hiérarchie.

Mobiliser les environnements numériques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel utilise les technologies de l'information et les outils numériques de la préparation à la réception des travaux. Dans ses pratiques professionnelles, il doit s'adapter aux évolutions en continues des environnements numériques et exploiter les outils numériques pour s'informer, communiquer, collaborer, produire du contenu.
Les objectifs de l'utilisations de ces technologies et outils sont multiples et varient en fonction des étapes de la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure (préparation, réalisation, réception) :

- Sur des sites externalisés, ou collaboratifs, le professionnel réalise des démarches administratives ou recherche des informations.
- Il communique par échanges de mails ou d'autres outils avec différents types d'interlocuteurs en interne ou en externe.
- Avec la montée en puissance des outils collaboratifs spécifiques aux projets d'infrastructures et de BTP, il est amené à exploiter des maquettes numériques type BIM, SIG, et CIM.
- Les étapes, du chiffrage, des suivis de travaux journalier et hebdomadaire, de planification, de traçabilité sur les plans de la prévention des risques et de l'environnement, de la facturation, sont réalisées à partir d'outils numériques standards ou spécifiques à une entité.
- L'utilisation des outils informatiques et numériques devient primordiale et incontournable dans les tâches quotidiennes pour tous les conducteurs de travaux.

Critères de performance

Les outils numériques et applications professionnelle nécessaire à l'emploi sont connus.
Les applications et les logiciels sont sélectionnés en fonction de ses besoins.
Les outils pour rechercher, sélectionner ou traiter de l'information, utiliser des services en ligne et collaborer sont correctement utilisés.
Les productions réalisées aux moyens d'un environnement numériques sont exploitables.

Glossaire technique

Acronyme Travaux Publics 2025

AIPR
Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux

BF-HF
Habilitation électrique Basse et Haute Tension Fouille

CIM/ BIM
City Information Modeling / Building information modelling

BTP
Bâtiment et Travaux Publics

CCVRD
Chef de Chantier en voirie et réseaux divers

CDTVRD
Conducteur de Travaux en voirie et réseaux divers

CERFA
Formulaire administratif réglementé

CNAMTS
La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CRAM
La Caisse Régionale de l'Assurance Maladie

CSPS
Coordination Sécurité et Protection de la Santé

DICT
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DOE
Dossier des Ouvrages Exécutés

DT
La Déclaration de projet de Travaux

ETAM
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise

FDES

Fiche de Déclarations Environnementales et Sanitaires

Gantt

Outil utilisé en ordonnancement et en gestion de projet et permettant de visualiser dans le temps les diverses tâches composant un projet

HQE

Haute Qualité environnementale

Inex du TP

Ce sont des indicateurs qui traduisent l'évolution des prix de vente des matériaux, de la construction et des coûts salariaux dans les travaux publics

NF P

Norme Française Bâtiment, génie civil

OPPBTP

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

OPR

Opération Préalable à la Réception

PAQ

Plan Assurance Qualité

PERT

Program Evaluation and Review Technique (conventionnelle utilisable en gestion de projet, ordonnancement et planification)

PGC

Plan général de coordination

PME

Petite et Moyenne Entreprise

PPSPS

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

QHSE

Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

RH

Ressources Humaines

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

SOSED

Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets

SPS

Sécurité et de Protection de la Santé

TPE

Très Petite Entreprise

VRD

Voirie et Réseaux Divers

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C’est un savoir et un savoir-faire de l’organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l’activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C’est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s’agit d’identifier si la relation s’exerce : à côté de (sous la forme d’échange d’informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l’Education).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers

Niveau 6

Site : http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTVRD	RE	TP-01444	01	01/08/2025	05/08/2025	1/46

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers
Sigle du titre professionnel : CDTVRD
Niveau : 6 (Cadre national des certifications 2019)
Code(s) NSF : 231p - Conduite de travaux et métré en génie civil
Code(s) ROME : F1208
Formacode : 22293, 22054
Date de l'arrêté : 24/07/2025
Date de parution au JO de l'arrêté : 01/08/2025
Date d'effet de l'arrêté : 21/10/2025

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014 , rubrique textes réglementaires/documents techniques.
La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel CDTVRD

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) *Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.*
b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*
c) *Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.*
d) *D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.*

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	00 h 20 min	Le candidat prépare en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise ou en centre de formation, ainsi qu'une présentation de son dossier projet sous forme de diaporama. Le rétroplanning des livrables, la structure et le contenu du dossier projet ainsi que le plan de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». A partir de son support de présentation, le candidat présente au jury le dossier projet réalisé en amont de la session au moyen de supports papier et numérique. Le jury dispose du dossier projet complet du candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	00 h 30 min	L'entretien technique est réalisé après la « **présentation d'un projet réalisé en amont de la session** », il est mis en œuvre par le jury en deux périodes consécutives, de durées égales, comme suit : ● Dans un premier temps, le jury questionne le candidat sur sa prestation orale de présentation du dossier projet réalisé en amont de la session. ● Dans un second temps, le jury questionne le candidat sur la base du dossier projet qui leur a été remis en amont de la session. Le jury dispose d'un guide et d'une grille d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min)
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :
En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet relatif à la réalisation d'un projet d'infrastructures en travaux publics qui peut être :

- la création ou réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voirie, parkings, piétonniers, etc.,
- la viabilisation de lotissement et d'extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales,
- l'embellissement des espaces publics,
- l'extension ou création de réseaux de collecte et de branchement pour l'évacuation, le traitement des eaux pluviales et/ou d'eaux usées,
- le renforcement ou extension de réseaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de branchements,
- la construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) et des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, stations de vélo, bornes de recharges électriques, etc.),
- les renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le centre de formation ou l'entreprise fournit au candidat un dossier complet ou plusieurs extraits de dossiers de chantier d'infrastructures, qui permettent de traiter l'ensemble des activités et des compétences du titre professionnel, ceux-ci peuvent être issus :

- d'un dossier réponse à un marché public ou privé, comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, en cours d'exécution comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, réalisé et livré comprenant l'ensemble des pièces contractuelles.

Avant la mise en production du projet, le candidat soumet au responsable de session un tableau récapitulatif dans lequel sont croisées les activités et compétences du titre professionnel avec les thématiques qui seront traitées à travers le ou les dossiers projets qui serviront de supports. Pour identifier les compétences mises en œuvre dans le projet, le candidat s'appuie sur la description des compétences du référentiel emploi, activités et compétences du titre professionnel.

Ce récapitulatif permet de s'assurer de la conformité du projet à réaliser par le candidat. La production peut être réalisée lors d'une ou plusieurs périodes en entreprise et/ou durant les périodes de formation. Dans tous les cas, cette production doit impérativement répondre aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences à travers les trois activités types du titre professionnel visé.

La réalisation du candidat satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles » du présent document.

Composition du dossier projet :

- *Un résumé du projet indiquant :*
  - la nature, le nombre du ou des dossiers support(s) utilisé(s) ;
  - le contenu de la ou des mission(s) ;
  - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
  - les moyens fournis ;
  - les résultats ou livrables attendus, les délais ;
  - les indicateurs d'évaluation des solutions proposées ;
  - un tableau récapitulant par activité-type les compétences mises en œuvre lors du projet.

- *Pour le dossier projet principal :*

Le dossier projet permet de traiter chacune des compétences du titre professionnel, pour lequel le candidat produit un ou plusieurs livrables en présentant les actions réalisées. Cette production permet de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles ». Elle permet également de répondre à la description et au processus de mise en œuvre de chaque compétence décrite dans le référentiel emploi activités compétences du titre professionnel visé.

Exemples de thématiques à traiter pour aborder l'ensemble des compétences (liste non exhaustive) :

- les tâches effectuées lors des étapes de la préparation à la réception finale du chantier, y compris les tâches récurrentes ;
- les démarches réalisées en préparation et au fil de l'exécution du chantier ;
- l'intégration dans la production des principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité ;
- les hypothèses prises lors des différentes étapes de la réalisation du chantier ;
- les méthodes mises en œuvre lors de la gestion du personnel de chantier ;
- les calculs effectués (Quantitatifs, Déboursés, rendements, rotations, etc.) ;
- les implantations et contrôles mis en œuvre durant toutes les étapes du chantier ;
- les choix d'organisation de la production mise en œuvre d'un point de vue personnel et pour le chantier ;
- les éléments de suivi du ou des chantiers mis en œuvre et l'analyse des résultats ;
- les aléas rencontrés, les solutions proposées et l'optimisation de la production ;
- les relations avec les principaux acteurs du projet ;
- la gestion de l'exécution du chantier (planning, suivi technique et financier) ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des réalisations ou évènements de chantier ;
- les éléments mis en œuvre lors de la réception et de la livraison du chantier ;
- etc.

Le candidat a la possibilité d'inclure dans sa production toutes les annexes qu'il juge utile à une bonne compréhension des sujets traités. A titre d'exemple : des plans ou croquis, des détails de calculs, des mémos, des notices fournisseurs, des consultations, des études comparatives de

solutions techniques, des extraits de PPSPS, des fiches de suivis, des extraits de procédures, des extraits de comptes rendus hebdomadaires, des procès-verbaux de réception, des plannings, des notes de service, etc.

Le candidat joint obligatoirement à sa production :

- l'attestation de compétence IPR Niveau « Concepteur » en cours de validité,
- l'avis après formation favorable habilitation électrique BF- HF.

Le dossier projet remis au responsable de session est dans un des deux formats A4 ou A3 (paysage) à l'exception des annexes qui peuvent être dans un format libre. Il comporte entre 35 000 à 80 000 caractères (espaces compris), hors tableaux, images, graphiques et annexes. Ce dossier est fourni **sur supports papier et numérique**.

Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur une présentation de type diaporama, qu'il a préalablement remis au responsable de session.

Plan de la présentation orale

- *La présentation utilisée devant le jury le jour de la session d'examen respecte ce plan :*
  - présentation du projet réalisé avec les différents acteurs ;
  - éléments-clés du cahier des charges (mission, besoins, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
  - actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, méthodologiques, extraits de productions au format papier ou numérique) ;
  - synthèse et conclusion.

Rétroplanning des livrables à remettre au responsable de session par le candidat :

- Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, un résumé en français de son projet sur supports papier et numérique pour remise au jury.
- Au moins cinq jours ouvrés avant la session d'examen, son dossier projet sur supports papier et numérique.
- Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, son diaporama au format papier et numérique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation d'un projet réalisé en amont de la session d'examen.
Le jury questionne le candidat sur la base de sa présentation du projet complet réalisé en amont de la session d'examen.
Au cours de cet entretien technique, le jury dispose d'une grille récapitulative des critères par compétence à observer.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le candidat en VAE, la présentation d'un projet réalisé en amont de la session se base sur son expérience professionnelle. Si nécessaire, le candidat complète son dossier par un ou plusieurs projets qui ne correspondent pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers					
Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique	Les mesures de prévention en matière de santé et sécurité à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et répondent aux obligations réglementaires. Les mesures de protection de l'environnement à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et elles répondent aux obligations réglementaires. Les exigences réglementaires du marché nécessitant des solutions techniques sont identifiées et analysées. Les solutions proposées pour répondre aux obligations réglementaires sont opérationnelles. Les outils de suivi permettent de vérifier la mise en œuvre des solutions techniques pendant la phase d'exécution. Des interventions et des rappels réguliers maintiennent la vigilance des équipes tout en répondant aux obligations réglementaires et en atteignant les objectifs fixés.	☒	☒	☐	☐
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers	Les pièces contenues dans les volets administratifs et réglementaires du dossier confié sont analysées. Les documents administratifs indispensables au démarrage et à l'exécution du chantier sont identifiés. Les pièces administratives ou réglementaires manquantes sont identifiées et demandées. Les démarches complémentaires sont réalisées (concessionnaires de réseaux, de voiries, etc.). Les points clés d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers	Les exigences techniques du marché sont identifiées et caractérisées. Les méthodes d'exécution sont pertinentes. Les procédures d'exécution répondent aux attendus du marché. Les ressources nécessaires à l'exécution des ouvrages sont adaptées et optimisées. Le PPSPS tient compte des particularités du chantier et respecte les consignes du PGC. Le planning prévisionnel respecte les contraintes du marché et les exigences du budget prévisionnel.	☒	☒	☐	☐
Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers	Les éléments constitutifs d'un budget de chantier sont connus. Le calcul de prix de revient par la méthode des déboursés secs est maîtrisé. Le calcul d'un prix de vente est maîtrisé. Le budget prévisionnel est réaliste.	☒	☒	☐	☐
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé. Les comptes rendus de réunions de chantier rédigés par le maître d'œuvre sont relus, les points de désaccord sont notifiés et consignés. Un accord équitable financier ou technique est négocié entre l'ensemble des parties.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers					
Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique	Les mesures de prévention en matière de santé et sécurité à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et répondent aux obligations réglementaires. Les mesures de protection de l'environnement à mettre en œuvre sur le chantier sont identifiées, proposées et elles répondent aux obligations réglementaires. Les exigences réglementaires du marché nécessitant des solutions techniques sont identifiées et analysées. Les solutions proposées pour répondre aux obligations réglementaires sont opérationnelles. Les outils de suivi permettent de vérifier la mise en œuvre des solutions techniques pendant la phase d'exécution. Des interventions et des rappels réguliers maintiennent la vigilance des équipes tout en répondant aux obligations réglementaires et en atteignant les objectifs fixés.	☒	☒	☐	☐
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers	Les pièces contenues dans les volets administratifs et réglementaires du dossier confié sont analysées. Les documents administratifs indispensables au démarrage et à l'exécution du chantier sont identifiés. Les pièces administratives ou réglementaires manquantes sont identifiées et demandées. Les démarches complémentaires sont réalisées (concessionnaires de réseaux, de voiries, etc.). Les points clés d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé. Les comptes rendus de réunions de chantier rédigés par le maître d'œuvre sont relus, les points de désaccord sont notifiés et consignés. Un accord équitable financier ou technique est négocié entre l'ensemble des parties.	☒	☒	☐	☐
Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers	Les membres de l'équipe sont informés et accompagnés lors de changements (organisationnel, matériel, temporel, etc.). Les informations émanant de la direction ou de services supports sont transmises à l'équipe. La liste des points à aborder pour l'animation d'une réunion de lancement de chantier de travaux publics est pertinente. Les informations sont transmises et répondent aux directives de la direction ou d'un autre service de l'entreprise. Les objectifs fixés aux équipes sont clairs.	☒	☒	☐	☐
Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives	Les essais intermédiaires ou définitifs sont programmés ou réalisés et leurs résultats sont analysés. Les éléments permettant le suivi de production sont pointés et exploitables. Un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé est effectué, les écarts sont identifiés. Les causes des éventuels écarts sont mesurées et analysées en vue de proposer des actions d'amélioration. Les mesures prises pour remédier aux écarts permettent d'atteindre les objectifs. Le planning prévisionnel est réajusté.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	Les informations transmises au format attendu sont exploitables. Les quantités facturées sont exactes. Les documents de facturation sont correctement renseignés. L'ensemble des éléments facturables est pris en compte. Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client.	☒	☒	☐	☐
Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers					
Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers	Les éléments permettant de tracer l'ensemble des opérations de terrain sont collectés. Les justificatifs d'évènements sont formalisés et archivés. Le plan d'assurance qualité est contrôlé et actualisé. Le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de chantier de travaux publics (SOSED) est validé et garantit la traçabilité des déchets.	☒	☒	☐	☐
Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers	Les pièces contenues dans les volets administratifs et réglementaires du dossier confié sont analysées. Les documents administratifs indispensables au démarrage et à l'exécution du chantier sont identifiés. Les pièces administratives ou réglementaires manquantes sont identifiées et demandées. Les démarches complémentaires sont réalisées (concessionnaires de réseaux, de voiries, etc.). Les points clés d'un dossier de marché permettant la préparation d'un chantier sont identifiés.	☒	☒	☐	☐

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers	Les arguments avancés préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Les ordres de service ou avenants au marché pour la réalisation de travaux supplémentaires ou de variantes sont signés par le client. Le vocabulaire professionnel employé est maîtrisé. Les comptes rendus de réunions de chantier rédigés par le maître d'œuvre sont relus, les points de désaccord sont notifiés et consignés. Un accord équitable financier ou technique est négocié entre l'ensemble des parties.	☒	☒	☐	☐
Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves	La demande des OPR est correctement formulée. Les arguments avancés par le candidat permettent le levé des réserves et préservent les intérêts de l'entreprise ou de son sous-traitant. Les points de contrôles sont repérés et les essais sont connus. Les modalités administratives de réception d'un ouvrage de travaux publics sont connues. Les parties prenantes conviennent de cosigner le procès-verbal de réception de fin de travaux.	☒	☒	☐	☐
Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	Les informations transmises au format attendu sont exploitables. Les quantités facturées sont exactes. Les documents de facturation sont correctement renseignés. L'ensemble des éléments facturables est pris en compte. Les documents de facturation (attachements, décomptes) sont correctement renseignés.	☒	☒	☐	☐

Obligations règlementaires le cas échéant :
Pour les blocs de compétences " Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers " et " Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers "
Être détendeur de l'AIPR « concepteur ». (AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) et de l'avis après formation favorable habilitation électrique BF- HF selon la norme NF C 18510 (amendement 1).

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
	Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
	Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
	Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
Organiser ses actions	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
	Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
	Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
	Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser les environnements numériques	Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
	Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
	Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
	Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
	Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives
	Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
	Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
	Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers

4. Conditions de présence et d’intervention du jury propre au titre CDTVRD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l’épreuve du candidat : 01 h 10 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Avant la présentation orale du projet réalisé en amont et de l'entretien technique en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier complet de projet réalisé en amont et apprécie la qualité du travail produit (supports, justifications, hypothèses, choix techniques, complexité du dossier traité, etc.).

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir lors de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Lors de l'entretien technique, le jury questionne le candidat sur le dossier d'un projet réalisé en amont et sur sa présentation orale.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Egalité
Fraternité

REFERENTIEL D'EVALUATION

DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CDTVRD	RE	TP-01444	01	01/08/2025	05/08/2025	19/46

CCP

Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers	00 h 20 min	Le candidat prépare en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise ou en centre de formation, ainsi qu'une présentation de son dossier projet sous forme de diaporama. Le rétroplanning des livrables, la structure et le contenu du dossier projet ainsi que le plan de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». A partir de son support de présentation, le candidat présente au jury le dossier projet réalisé en amont de la session au moyen de supports papier et numérique. Le jury dispose du dossier projet complet du candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de	00 h 20 min	L'entretien technique est réalisé après la « **présentation d'un projet réalisé en amont de la session** », il est mis en œuvre par le jury en deux périodes consécutives, de durées égales, comme suit : • Dans un premier temps, le jury questionne le candidat sur sa prestation orale de présentation du dossier projet réalisé en amont de la session.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	voirie et réseaux divers		• Dans un second temps, le jury questionne le candidat sur la base du dossier projet qui leur a été remis en amont de la session. Le jury dispose d'un guide et d'une grille d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet relatif à la réalisation d'un projet d'infrastructures en travaux publics qui peut être :

- la création ou réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voirie, parkings, piétonniers, etc.,
- la viabilisation de lotissement et d'extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales,
- l'embellissement des espaces publics,
- l'extension ou création de réseaux de collecte et de branchement pour l'évacuation, le traitement des eaux pluviales et/ou d'eaux usées,
- le renforcement ou extension de réseaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de branchements,
- la construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) et des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, stations de vélo, bornes de recharges électriques, etc.),
- les renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le centre de formation ou l'entreprise fournit au candidat un dossier complet ou plusieurs extraits de dossiers de chantiers d'infrastructures, qui permettent de traiter l'ensemble des compétences du CCP visé. Ces supports peuvent être issus :

- d'un dossier réponse à un marché public ou privé, comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, en cours d'exécution comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, réalisé et livré comprenant l'ensemble des pièces contractuelles.

Avant la mise en production du projet, le candidat soumet au responsable de session un tableau récapitulatif dans lequel sont croisées les compétences du CCP visé en indiquant les thématiques qui seront traitées à travers le ou les dossiers projets supports. Pour identifier chaque compétence mise en œuvre, le candidat s'appuie sur les descriptifs du référentiel emploi, activités et compétences.

Ce récapitulatif permet de s'assurer de la conformité du projet à réaliser par le candidat. La production peut être réalisée lors d'une ou plusieurs périodes en entreprise et/ou durant les périodes de formation. Dans tous les cas, cette production doit impérativement répondre aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences du CCP visé.

La réalisation du candidat satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles » du présent document.

Composition du dossier projet :

- *Un résumé du projet indiquant :*
  - la nature, le nombre du ou des dossiers support(s) utilisé(s) ;
  - le contenu de la ou des mission(s) ;
  - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
  - les moyens fournis ;
  - les résultats ou livrables attendus, les délais ;
  - les indicateurs d'évaluation des solutions proposées ;
  - un tableau récapitulant par activité-type les compétences mises en œuvre lors du projet.

- *Pour le dossier projet principal :*

Le dossier projet permet de traiter chacune des compétences du CCP visé, pour lequel le candidat produit un ou plusieurs livrables en présentant les actions réalisées.

Cette production permet de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles ». Elle permet également de répondre à la description et au processus de mise en œuvre de chaque compétence décrite dans le référentiel emploi activités compétences du titre professionnel visé.

Exemples de thématiques à traiter pour aborder l'ensemble des compétences *(liste non exhaustive) :*

- les tâches effectuées lors des étapes de la préparation à la réception finale du chantier, y compris les tâches récurrentes ;
- les démarches réalisées en préparation du chantier ;
- l'intégration dans la production des principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité ;
- les hypothèses prises lors des différentes étapes ;
- les méthodes mises en œuvre lors de la préparation du chantier ;
- les calculs effectués (quantitatifs, déboursés, rendements, rotations, etc.) ;
- les choix d'organisation de la production mise en œuvre d'un point de vue personnel et pour le chantier ;
- les relations avec les principaux acteurs du projet ;

- etc.

Le candidat a la possibilité d'inclure dans sa production toutes les annexes qu'il juge utiles à une bonne compréhension des sujets traités. A titre d'exemple : des plans ou croquis, des détails de calculs, des mémos, des notices fournisseurs, des consultations, des études comparatives de solutions techniques, des extraits de PPSPS, des fiches de suivis, des extraits de procédures, des extraits de comptes rendus hebdomadaires, des procès-verbaux de réception, des plannings, des notes de service, etc.

Le candidat joint obligatoirement à sa production :

- l'attestation de compétences IPR Niveau « Concepteur » en cours de validité ;
- l'avis après formation favorable habilitation électrique BF- HF.

Le dossier projet remis au responsable de session doit être au format A4 ou A3 (paysage) à l'exception des annexes qui peuvent être dans un format libre. Il comporte entre 10 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux, images, graphiques et annexes. Ce dossier est fourni **sur supports papier et numérique.**

Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur une présentation de type diaporama, qu'il a préalablement remis au responsable de session.

Plan de la présentation orale :

- *La présentation utilisée devant le jury le jour de la session d'examen respecte ce plan :*
  - présentation du projet réalisé avec les différents acteurs ;
  - éléments-clés du cahier des charges (mission, besoins, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
  - actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, méthodologiques, extraits de productions au format papier ou numérique) ;
  - synthèse et conclusion.

Rétroplanning des livrables à remettre au responsable de session par le candidat :

- Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, un résumé en français de son projet sur supports papier et numérique pour remise au jury ;
- Au moins cinq jours ouvrés avant la session d'examen, son dossier projet sur supports papier et numérique ;

Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, son diaporama aux formats papier et numérique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Le jury questionne le candidat sur la base de sa présentation du projet complet réalisé en amont de la session d'examen.

Au cours de cet entretien technique, le jury dispose d’une grille récapitulative des critères par compétence à observer.

Conditions de présence et d’intervention du jury propre au CCP Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers

Durée totale de présence du jury pendant l’épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :
Avant la présentation orale du projet réalisé en amont et de l'entretien technique, en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier complet du projet réalisé en amont et apprécie la qualité du travail produit (supports, justifications, hypothèses, choix techniques, complexité du dossier traité, etc.).
Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir lors de la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Lors de l'entretien technique, le jury questionne le candidat sur le dossier du projet réalisé en amont et sur sa présentation orale.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers des candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

CCP

Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	00 h 20 min	Le candidat prépare en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise ou en centre de formation, ainsi qu'une présentation de son dossier projet sous forme de diaporama. Le rétroplanning des livrables, la structure et le contenu du dossier projet ainsi que le plan de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». A partir de son support de présentation, le candidat présente au jury le dossier projet réalisé en amont de la session au moyen de supports papier et numérique. Le jury dispose du dossier projet complet du candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions	00 h 20 min	L'entretien technique est réalisé après la « **présentation d'un projet réalisé en amont de la session** », il est mis en œuvre par le jury en deux périodes consécutives, de durées égales, comme suit : • Dans un premier temps, le jury questionne le candidat sur sa prestation orale de présentation du dossier projet réalisé en amont de la session.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	correctives Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client		• Dans un second temps, le jury questionne le candidat sur la base du dossier projet qui leur a été remis en amont de la session. Le jury dispose d'un guide et d'une grille d'entretien. Le jury dispose d'un guide et d'une grille d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet relatif à la réalisation d'un projet d'infrastructures en travaux publics qui peut être :

- la création ou réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voirie, parkings, piétonniers, etc.,
- la viabilisation de lotissement et d'extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales,
- l'embellissement des espaces publics,
- l'extension ou création de réseaux de collecte et de branchement pour l'évacuation, le traitement des eaux pluviales et/ou d'eaux usées,
- le renforcement ou extension de réseaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de branchements,
- la construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) et des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, stations de vélo, bornes de recharges électriques, etc.),
- les renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le centre de formation ou l'entreprise fournit au candidat un dossier complet ou plusieurs extraits de dossiers de chantiers d'infrastructures, qui permettent de traiter l'ensemble des compétences du CCP visé. Ces supports peuvent être issus :

- d'un dossier réponse à un marché public ou privé, comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, en cours d'exécution comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, réalisé et livré comprenant l'ensemble des pièces contractuelles.

Avant la mise en production du projet, le candidat soumet au responsable de session un tableau récapitulatif dans lequel sont croisées les compétences du CCP visé en indiquant les thématiques qui seront traitées à travers le ou les dossiers projets supports. Pour identifier chaque compétence mise en œuvre, le candidat s'appuie sur les descriptifs du référentiel emploi, activités et compétences.

Ce récapitulatif permet de s'assurer de la conformité du projet à réaliser par le candidat. La production peut être réalisée lors d'une ou plusieurs périodes en entreprise et/ou durant les périodes de formation. Dans tous les cas, cette production doit impérativement répondre aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences du CCP visé.

La réalisation du candidat satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles » du présent document.

Composition du dossier projet :

- *Un résumé du projet indiquant :*
  - la nature, le nombre du ou des dossiers support(s) utilisé(s) ;
  - le contenu de la ou des mission(s) ;
  - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
  - les moyens fournis ;
  - les résultats ou livrables attendus, les délais ;
  - les indicateurs d'évaluation des solutions proposées ;
  - un tableau récapitulant par activité-type les compétences mises en œuvre lors du projet.

- *Pour le dossier projet principal :*

Le dossier projet permet de traiter chacune des compétences du CCP visé, pour lequel le candidat produit un ou plusieurs livrables en présentant les actions réalisées.

Cette production permet de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles ». Elle permet également de répondre à la description et au processus de mise en œuvre de chaque compétence décrite dans le référentiel emploi activités compétences du titre professionnel visé.

Exemples de thématiques à traiter pour aborder l'ensemble des compétences *(liste non exhaustive) :*

- les tâches effectuées lors des étapes de l'exécution du chantier, y compris les tâches récurrentes ;
- les démarches réalisées au fil de l'exécution du chantier ;
- l'intégration dans la production des principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité ;
- les hypothèses prises lors des différentes étapes de la réalisation du chantier ;
- les méthodes mises en œuvre lors de la gestion du personnel de chantier ;

- les calculs effectués (quantitatifs, déboursés, rendements, rotations, etc.) ;
- les implantations et contrôles mis en œuvre durant toutes les étapes du chantier ;
- les choix d'organisation de la production mise en œuvre d'un point de vue personnel et pour le chantier ;
- les éléments de suivi du ou des chantiers mis en œuvre et l'analyse des résultats ;
- les aléas rencontrés, les solutions proposées et l'optimisation de la production ;
- les relations avec les principaux acteurs du projet ;
- la gestion de l'exécution du chantier (planning, suivi technique et financier) ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des réalisations ou évènements de chantier ;
- etc.

Le candidat a la possibilité d'inclure dans sa production toutes les annexes qu'il juge utiles à une bonne compréhension des sujets traités. A titre d'exemple : des plans ou croquis, des détails de calculs, des mémos, des notices fournisseurs, des consultations, des études comparatives de solutions techniques, des extraits de PPSPS, des fiches de suivis, des extraits de procédures, des extraits de comptes rendus hebdomadaires, des procès-verbaux de réception, des plannings, des notes de service, etc.

Le candidat joint obligatoirement à sa production :

- l'attestation de compétences IPR Niveau « Concepteur » en cours de validité ;
- l'avis après formation favorable habilitation électrique BF- HF.

Le dossier projet remis au responsable de session doit être au format A4 ou A3 (paysage) à l'exception des annexes qui peuvent être dans un format libre. Il comporte entre 10 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux, images, graphiques et annexes. Ce dossier est fourni **sur supports papier et numérique.**

Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur une présentation de type diaporama, qu'il a préalablement remis au responsable de session.

Plan de la présentation orale :

- *La présentation utilisée devant le jury le jour de la session d'examen respecte ce plan :*
  - présentation du projet réalisé avec les différents acteurs ;
  - éléments-clés du cahier des charges (mission, besoins, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
  - actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, méthodologiques, extraits de productions au format papier ou numérique) ;
  - synthèse et conclusion.

Rétroplanning des livrables à remettre au responsable de session par le candidat :

- Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, un résumé en français de son projet sur supports papier et numérique pour remise au jury ;
- Au moins cinq jours ouvrés avant la session d'examen, son dossier projet sur supports papier et numérique ;

Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, son diaporama aux formats papier et numérique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Le jury questionne le candidat sur la base de sa présentation du projet complet réalisé en amont de la session d'examen.
Au cours de cet entretien technique, le jury dispose d'une grille récapitulative des critères par compétence à observer.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :
Avant la présentation orale du projet réalisé en amont et de l'entretien technique, en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier complet du projet réalisé en amont et apprécie la qualité du travail produit (supports, justifications, hypothèses, choix techniques, complexité du dossier traité, etc.).
Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir lors de la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Lors de l'entretien technique, le jury questionne le candidat sur le dossier du projet réalisé en amont et sur sa présentation orale.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers des candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

CCP

Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.

b) *Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.*

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client	00 h 20 min	Le candidat prépare en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise ou en centre de formation, ainsi qu'une présentation de son dossier projet sous forme de diaporama. Le rétroplanning des livrables, la structure et le contenu du dossier projet ainsi que le plan de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ». A partir de son support de présentation, le candidat présente au jury le dossier projet réalisé en amont de la session au moyen de supports papier et numérique. Le jury dispose du dossier projet complet du candidat.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à	00 h 20 min	L'entretien technique est réalisé après la « **présentation d'un projet réalisé en amont de la session** », il est mis en œuvre par le jury en deux périodes consécutives, de durées égales, comme suit : ● Dans un premier temps, le jury questionne le candidat sur sa prestation orale de présentation du dossier projet réalisé en amont de la session.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	la facturation client		• Dans un second temps, le jury questionne le candidat sur la base du dossier projet qui leur a été remis en amont de la session. Le jury dispose d'un guide et d'une grille d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet relatif à la réalisation d'un projet d'infrastructures en travaux publics qui peut être :

- la création ou réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voirie, parkings, piétonniers, etc.,
- la viabilisation de lotissement et d'extension de réseaux afin de desservir de nouvelles habitations ou de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales,
- l'embellissement des espaces publics,
- l'extension ou création de réseaux de collecte et de branchement pour l'évacuation, le traitement des eaux pluviales et/ou d'eaux usées,
- le renforcement ou extension de réseaux d'adduction d'eau potable et la réalisation de branchements,
- la construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public) et des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, stations de vélo, bornes de recharges électriques, etc.),
- les renouvellements programmés des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Le centre de formation ou l'entreprise fournit au candidat un dossier complet ou plusieurs extraits de dossiers de chantiers d'infrastructures, qui permettent de traiter l'ensemble des compétences du CCP visé. Ces supports peuvent être issus :

- d'un dossier réponse à un marché public ou privé, comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, en cours d'exécution comprenant l'ensemble des pièces contractuelles,
- d'un dossier de marché public ou privé, réalisé et livré comprenant l'ensemble des pièces contractuelles.

Avant la mise en production du projet, le candidat soumet au responsable de session un tableau récapitulatif dans lequel sont croisées les compétences du CCP visé en indiquant les thématiques qui seront traitées à travers le ou les dossiers projets supports. Pour identifier chaque compétence mise en œuvre, le candidat s'appuie sur les descriptifs du référentiel emploi, activités et compétences.

Ce récapitulatif permet de s'assurer de la conformité du projet à réaliser par le candidat. La production peut être réalisée lors d'une ou plusieurs périodes en entreprise et/ou durant les périodes de formation. Dans tous les cas, cette production doit impérativement répondre aux attendus concernant la mise en œuvre des compétences du CCP visé.

La réalisation du candidat satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles » du présent document.

Composition du dossier projet :

- *Un résumé du projet indiquant :*
  - la nature, le nombre du ou des dossiers support(s) utilisé(s) ;
  - le contenu de la ou des mission(s) ;
  - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
  - les moyens fournis ;
  - les résultats ou livrables attendus, les délais ;
  - les indicateurs d'évaluation des solutions proposées ;
  - un tableau récapitulant par activité-type les compétences mises en œuvre lors du projet.

- *Pour le dossier projet principal :*

Le dossier projet permet de traiter chacune des compétences du CCP visé, pour lequel le candidat produit un ou plusieurs livrables en présentant les actions réalisées.

Cette production permet de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés dans le tableau de la section « 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles ». Elle permet également de répondre à la description et au processus de mise en œuvre de chaque compétence décrite dans le référentiel emploi activités compétences du titre professionnel visé.

Exemples de thématiques à traiter pour aborder l'ensemble des compétences *(liste non exhaustive) :*

- les tâches effectuées lors des étapes de la clôture du chantier, y compris les tâches récurrentes ;
- les démarches réalisées en vue de la clôture et de la réception finale du chantier ;
- l'intégration des principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité ;
- traçabilité ;
- les hypothèses prises lors des différentes étapes ;
- les méthodes mises en œuvre lors de la gestion du personnel de chantier ;
- les calculs effectués (quantitatifs, déboursés, rendements, rotations, etc.) ;
- les implantations et contrôles mis en œuvre durant toutes les étapes du chantier ;
- les choix d'organisation de la production mise en œuvre d'un point de vue personnel et pour le chantier ;

- les éléments de suivi du ou des chantiers mis en œuvre et l'analyse des résultats ;
- les aléas rencontrés, les solutions proposées et l'optimisation de la production ;
- les relations avec les principaux acteurs du projet ;
- les éléments permettant d'assurer la traçabilité des réalisations ou évènements de chantier ;
- les éléments mis en œuvre lors de la réception et de la livraison du chantier ;
- etc.

Le candidat a la possibilité d'inclure dans sa production toutes les annexes qu'il juge utiles à une bonne compréhension des sujets traités. A titre d'exemple : des plans ou croquis, des détails de calculs, des mémos, des notices fournisseurs, des consultations, des études comparatives de solutions techniques, des extraits de PPSPS, des fiches de suivis, des extraits de procédures, des extraits de comptes rendus hebdomadaires, des procès-verbaux de réception, des plannings, des notes de service, etc.

Le dossier projet remis au responsable de session doit être au format A4 ou A3 (paysage) à l'exception des annexes qui peuvent être dans un format libre. Il comporte entre 10 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux, images, graphiques et annexes. Ce dossier est fourni **sur supports papier et numérique.**

Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur une présentation de type diaporama, qu'il a préalablement remis au responsable de session.

Plan de la présentation orale :

- *La présentation utilisée devant le jury le jour de la session d'examen respecte ce plan :*
  - présentation du projet réalisé avec les différents acteurs ;
  - éléments-clés du cahier des charges (mission, besoins, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
  - actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, méthodologiques, extraits de productions au format papier ou numérique) ;
  - synthèse et conclusion.

Rétroplanning des livrables à remettre au responsable de session par le candidat :

- Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, un résumé en français de son projet sur supports papier et numérique pour remise au jury ;
- Au moins cinq jours ouvrés avant la session d'examen, son dossier projet sur supports papier et numérique ;

Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, son diaporama aux formats papier et numérique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Le jury questionne le candidat sur la base de sa présentation du projet complet réalisé en amont de la session d'examen.

Au cours de cet entretien technique, le jury dispose d’une grille récapitulative des critères par compétence à observer.

Conditions de présence et d’intervention du jury propre au CCP Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d’un chantier de voirie et réseaux divers

Durée totale de présence du jury pendant l’épreuve du candidat : 00 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :
Avant la présentation orale du projet réalisé en amont et de l'entretien technique, en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier complet du projet réalisé en amont et apprécie la qualité du travail produit (supports, justifications, hypothèses, choix techniques, complexité du dossier traité, etc.).
Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir lors de la présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen.
Lors de l'entretien technique, le jury questionne le candidat sur le dossier du projet réalisé en amont et sur sa présentation orale.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers des candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.
Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d’intervention du jury pour la prise de connaissance de l’épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP
Sans objet

Annexe 1

Plateau technique d’évaluation

Conducteur de travaux en voirie et réseaux divers

Locaux

Modalité d’évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d’un projet réalisé en amont de la session	Local pouvant accueillir trois personnes, équipée d'une table et de chaises et des éléments nécessaires à la présentation. (Connexion internet, vidéoprojecteur connecté à un ordinateur, d’un tableau blanc mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres etc.).	Locaux équipés aux normes de sécurité et garantissant la confidentialité des échanges. La luminosité doit pouvoir être adaptée à une projection sur écran.
Entretien technique	Local pouvant accueillir trois personnes, équipée d'une table et de chaises et des éléments nécessaires à la présentation. (Connexion internet, vidéoprojecteur connecté à un ordinateur, d’un tableau blanc mural ou chevalet de conférence papier avec des feutres etc.).	Le local ou l'espace utilisé pour l'entretien technique est le même que celui ayant été utilisé pour la présentation du projet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un ordinateur disposant des logiciels nécessaires à la présentation du projet réalisé en amont, il dispose d'une connexion internet, et est connecté à un vidéoprojecteur.	16	Pour la présentation orale du projet réalisé en amont de la session. Pour l'entretien technique.
Équipements	1	Tableau blanc aimanté avec feutres de couleur et aimants	16	Pour l'entretien technique et final, à disposition du candidat dans la salle.

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :
- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Questionnaire professionnel

Il s’agit d’un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d’évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s’agit d’une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Reproduction interdite
Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle
"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

Réalisé par l' AFPA pour le compte de l' Etat

Afpa